PLANIFICATION TYPE D'UNE PROCEDURE DE CONCOURS 2 DEGRÉS

ANNEXE I6

PROJET XYZ

C = Collabore D = Décide E = Exécute I = est Informé R = Renseigne (...) = de cas en cas ou partiellement

LIBELLES DES PRESTATIONS		Répartition des tâches 1	2	3	4	5	6
0	**ORGANISATION**						
0.1	Séance préliminaire à laquelle il est décidé d'organiser un concours	D		E	I		
0.2	Synthèse de toutes les conditions générales, des directives internes d'exécution, des lois et règlements d'application			E	R		
0.3	Définition du projet à réaliser, objectifs et choix de la procédure			E	(C)		
0.4	Planification de la procédure et des séances de travail. Choix des membres du jury et des experts		I	D	I		
0.5	Recherche, tri et mise en forme des documents nécessaires pour la procédure			E		R	
0.6	Elaboration du programme du concours 1er degré			E	(C)	R	
0.7	Elaboration des exigences administratives de la procédure	D		E	(C)		
0.8	Formulation et degré d'importance des conditions de participation, des critères d'aptitude et d'évaluation	D	D	E	(C)		
0.9	Séance du jury avec décision de la date de lancement de la procédure (y.c. convocation et procès-verbal)	I	D	E	I		
0.10	Elaboration de l'avis officiel de concours via le SIMAP.CH et insertion du programme de concours 1er degré et ses annexes	D	I	E	(C)		I
0.11	Recherche, tri et mise en forme des documents nécessaires pour le programme de concours 2ème degré et ses annexes			E		R	
1	**CONCOURS 1er degré**						
1.1	Gestion des demandes par courrier du programme de concours 1er degré et ses annexes			E			R
1.2	Réception des questions écrites des participants par email ou via SIMAP.CH			E			R
1.3	Séance éventuelle d'information sur place aux participants avec présentation du projet et réponses aux questions	I	C	E	I		I
1.4	Séance du jury pour les réponses aux questions écrites		D	E	(C)		I
1.5	Réception, ouverture et procès-verbal des projets 1er degré + exposition		I	E			R
1.6	Vérification de la recevabilité des dossiers et projets 1er degré, synthèse des dossiers et projets et éventuellement décision d'exclusion avec mention des voies de recours	D	I	E	(C)		I
1.7	Rapports d'expertise		I	C		E	
1.8	Séances du jury pour analyser et sélectionner les projets qui participeront au 2ème degré. Approbation du programme 2ème degré définitif.		D	E	(C)		I
1.9	Annonce des participants retenus pour le 2ème degré et demande de confirmation de participation au 2ème degré		D	E	(C)		R
2	**CONCOURS 2ème degré**						
2.1	Distribution du programme de concours 2ème degré et ses annexes			E			I
2.2	Réception des questions écrites des participants par email ou via SIMAP.CH			E			R
2.3	Séance du jury pour les réponses aux questions écrites		D	E	(C)		I
2.4	Réception, ouverture et procès-verbal des projets 2ème degré + exposition		I	E			R
2.5	Vérification de la recevabilité des projets 2ème degré, synthèse et éventuellement décision d'exclusion avec mention des voies de recours	D	I	E	(C)		I
2.6	Rapports d'expertise		I	C		E	
2.7	Réception des maquettes			E			
2.8	Séances du jury pour analyser les projets, procéder au classement, attribuer les prix et établir ses recommandations au maître de l'ouvrage.		D	E	(C)		
2.9	Elaboration du rapport			E	(C)		I
2.10	Annonce des résultats du concours	D	I	E	I		I
2.11	Négociation des honoraires, des prestations et des modalités d'exécution du marché	I		E			C
2.12	Décision d'adjudication en application d'une clause d'exception et notification (publication obligatoire selon législation cantonale)	D	I	E	(C)		I
2.13	Réception, enregistrement et traitement des recours éventuels (qui doivent être introduits dans les 10 jours qui suivent la notification de la décision d'adjudication)	I	I	C	E		(R)
2.14	Elaboration et conclusion du contrat avec l'adjudicataire	D		C	E		C
2.15	Exécution du marché	I		D			E

Semaines: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 45 47

En cas de recours, son traitement par le tribunal peut durer plusieurs mois

1 = Autorité adjudicatrice / Adjudicateur signataire
2 = Jury
3 = Organisateur de la procédure (service public concerné ou mandataire externe)
4 = Juriste de l'adjudicateur concerné, avocat externe ou expert en marchés publics
5 = Autres mandataires spécialisés (études de faisabilité, expertises, cahier des charges)
6 = Participants au concours